



Membres en exercice	27
Membres présents	17
Suffrages exprimés	22
Pour	19
Contre	3
Abstention	1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/65

Objet : Modification des tarifs de location des salles

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 16 octobre 2023

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Nathalie SIMARD, Jérôme LABORIE, Morgan MARION, Adeline BATALLER GARCIA, Kévin LABORDE, Elisabeth MOULY MANETAS, Elian GOMEZ, Aurélie PACE

Absents ayant donné procuration : Céline DUBOIS a donné pouvoir à Jérôme FABRE, Thierry ODDON a donné pouvoir à Séverine LOPEZ, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Marie LOYEZ a donné pouvoir à Nathalie SIMARD, Sandrine MATEU GUTIERRES a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Noura HABIB CHORFA a donné pouvoir à Stéphanie BOUILLY

Absents Excusés : Christophe ERMOLENKO, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Lucyle MORGAN, Jean-Louis CAMPUS

Secrétaire de séance : Morgan MARION

Par délibération du 5 décembre 2022, le Conseil Municipal a voté les tarifs des locations de salle pour 2023.

Pour des raisons d'organisation des services et d'usage des locataires, il y a lieu de supprimer certains tarifs inadaptés.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022/76 du 5 décembre 2022 fixant les tarifs des locations de salles,

Le Conseil Municipal décide :

- De fixer les tarifs ci-dessous pour toute location intervenant à compter du 1^{er} novembre 2023.

Accusé de réception en préfecture 034-213403363-20231023-202365-DE Date de télétransmission : 25/10/2023 Date de réception préfecture : 25/10/2023

En € TTC	Tarifs 2023	Acompte 25% versé à la réservation*
Espace des Libertés Gérard Saumade (capacité 400 personnes)		
Personne physique habitant la commune		
jour de semaine du lundi au jeudi	550	137,5
jour de week-end vendredi, samedi ou dimanche	660	165
forfait week-end (vendredi 16H30 au lundi 8H30)	1100	275
Entreprise villeneuvoise		
jour de semaine du lundi au jeudi	550	137,5
jour de week-end vendredi, samedi ou dimanche	660	165
forfait week-end (vendredi 16H30 au lundi 8H30)	1100	275
Personne physique hors Villeneuve-lès-Béziers		
jour de semaine du lundi au jeudi	1100	275
jour de week-end vendredi, samedi ou dimanche	1320	330
forfait week-end (vendredi 16H30 au lundi 8H30)	2200	550
Entreprise ou association hors Villeneuve-lès-Béziers		
jour de semaine du lundi au jeudi	1100	275
jour de week-end vendredi, samedi ou dimanche	1320	330
forfait week-end (vendredi 16H30 au lundi 8H30)	2200	550
caution versée à la remise des clés quelque soit la durée de réservation	2000	
Salle Georges CAMPO (capacité 100 personnes)		
Personne physique habitant la commune		
jour de semaine du lundi au jeudi	220	55
jour de week-end vendredi, samedi ou dimanche	264	66
forfait week-end (vendredi 16H30 au lundi 8H30)	440	110
Entreprise villeneuvoise		
jour de semaine du lundi au jeudi	220	55
jour de week-end vendredi, samedi ou dimanche	264	66
forfait week-end (vendredi 16H30 au lundi 8H30)	440	110
Personne physique hors Villeneuve-lès-Béziers		
jour de semaine du lundi au jeudi	440	110
jour de week-end vendredi, samedi ou dimanche	528	132
forfait week-end (vendredi 16H30 au lundi 8H30)	880	220

Accusé de réception en préfecture
034-219403983-20231625-202365-DE
Date de télétransmission : 25/10/2023
Date de réception préfecture : 25/10/2023

Entreprise ou association hors Villeneuve-lès-Béziers		
jour de semaine du lundi au jeudi	440	110
jour de week-end vendredi, samedi ou dimanche	528	132
forfait week-end (vendredi 16H30 au lundi 8H30)	880	220
caution versée à la remise des clés quelque soit la durée de réservation	1000	

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via l'application [telerecours citoyens](https://www.telerecours.fr) sur le site [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accuse de réception en préfecture
034 218403883-20231023-202365-DE
Date de Télétransmission : 25/10/2023
Date de réception en préfecture : 25/10/2023



Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20231023-202365-DE
Date de télétransmission : 25/10/2023
Date de réception préfecture : 25/10/2023